

PUISSANTE DEMOCRATIE

Les soucis de la lutte que nous soutenons de toutes parts contre les assauts des pouvoirs ecclésiastiques ligués contre nous, les efforts que nous prodiguons pour obtenir des réformes ou pour assurer celles que nous avons conquises, ne doivent pas nous faire oublier qu'un grand objet de notre œuvre, que sa partie doctrinaire, est le développement de l'idée démocratique dans son expression vraie : la souveraineté du peuple dans le pays libre.

Si nous avons paru nous écarter de cette vision, l'écart était bien plutôt apparent que réel.

Comme le colon qui pénètre dans la forêt pour s'y tailler un patrimoine à l'abri des exactions et des étouffements des centres corrompus et enfiévrés, il nous a fallu mettre le feu aux broussailles, dussions-nous voir se consumer quelques-uns des grands arbres sous lesquels nous comptions poser les assises de notre fortune future.

C'est courageusement que nous avons jeté en défi aux trembleurs, qui voulaient nous arrêter dans notre marche, une tête d'archevêque ; les peureux se sont écartés de nous, et dire que c'étaient là ceux sur qui nous comptions d'abord pour asseoir notre œuvre ; mais le champ nous reste, assez vaste pour suffire à nos travaux.

Nous voulons donc aujourd'hui faire trêve aux préoccupations d'un certain ordre qui ont depuis plusieurs mois inspiré ces articles de tête, pour revenir, par une pente logique et conséquente, à l'exposé des grands principes économiques d'une saine démocratie.

Il nous est impossible de trouver à ce sujet quelque chose de plus instructif, un exemple plus saisissant, que celui du gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

Cela nous semble bien lointain, bien étrange de chercher un type de gouvernement populaire en d'aussi jeunes contrées.

Mais si l'on réfléchit aux difficultés que rencontrent les réformateurs quand la race est imbuë de préjugés sucés avec le lait maternel

ou élevée sous la férule, quand l'enfant devenu homme cherche à son tour un sceptre pour commander ; lorsque l'on songe à tout cela, on conçoit que ce ne sont pas les vieux pays qui peuvent nous fournir un exemple de mécanisme complet et d'institutions concordantes dans le sens du pur libéralisme.

La Nouvelle-Zélande, colonie anglaise, est actuellement gouvernée par un ministère dont la majorité est composée d'ouvriers, c'est-à-dire d'hommes dont les occupations au moment de leur élection étaient manuelles.

En 1891, des élections eurent lieu entre deux partis : le parti du travail et le parti du capital.

Mais il ne faudrait pas croire que cette lutte fût la résultante d'un soulèvement inattendu, d'un antagonisme imprévu entre les deux forces productrices du bien-être commun.

Il n'en est rien.

Le "nouveau libéralisme" qui triompha dans ces élections et qui synthétise les progrès du libéralisme, bien qu'il fût dès ses débuts de beaucoup en avant du vieux libéralisme anglais, avait conquis sa force par une marche croissante, régulière et sûre.

Il n'y avait donc pas révolution, il n'y avait ni lutte ni antagonisme, mais concurrence entre deux systèmes qui s'étaient développés côte à côte : l'un le régime du capital, en vertu de moyens d'influence matériels, l'autre le régime du travail, en vertu de la force acquise par les doctrines humanitaires et sociales et les bienfaits de leur application.

On voit dès lors que nous sommes dans une situation absolument différente de celles qui nous entourent ; le terrain n'est pas du tout le même, et la leçon que nous prétendons en tirer ne peut être que théorique, nous le craignons, mais enfin, cela ne lui enlève rien de son intérêt.

Les lois de la Nouvelle-Zélande comprennent les six grands principes pour lesquels les défenseurs de la Charte ont versé leur sang en Angleterre :

Suffrage par tête.

Parlements tri-annuels.

Scrutin secret.